

Erratum Férelais de Décembre

Une coquille s'est glissée dans le dernier bulletin municipal. Monsieur Bosseno Thierry prend part aux commissions suivantes: Finances / Travaux, Aménagement du territoire, Economie locale et agricole / Environnement et tourisme, Organisation des manifestations / Enfance Jeunesse et Vie Scolaire.

Férel surfe sur le web

Avez-vous découvert le nouveau site internet de la Mairie? Accessible depuis début décembre 2022, il vous permet de retrouver toutes les informations utiles sur votre commune et ses actualités: www.mairie-ferel.fr

Une page LinkedIn vous permet également de retrouver toutes les offres d'emploi proposées par votre Mairie:

www.linkedin.com/company/mairie-de-ferel/

Les permanences en Mairie

CAP INFO HABITAT

Le mercredi 4 janvier 14h30-16h30.

Uniquement sur rendez-vous : 02 51 75 77 95

LA PASSERELLE

Le lundi 23 janvier de 09h à 12h.

FEMME PHOENIX

Les mardis 3, 17 et 31 janvier de 9h à 12h.

06 30 47 83 81

assofemmephoenix@gmail.com

Recensement militaire

Les jeunes nés en 2007 sont invités à se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.

Pour cela, nous aurons besoin :

- ◆ Livret de famille
- ◆ Pièce d'identité du jeune
- ◆ Justificatif de domicile d'un des parents

La présence du jeune est obligatoire pour la signature des documents.

Démarche effectuée sans rendez-vous, aux horaires d'ouverture de la Mairie.

Prochain numéro :

fin Janvier

Dépôt des articles et photos avant le 15 du mois



Le conseil et les services municipaux vous souhaitent une merveilleuse année.

**Qu'elle soit teintée de soleil la journée,
de pluie et de fraîcheur la nuit.**

Qu'elle remplisse vos vies de bonheur et de douceur.

En cette nouvelle année, nous avons souhaité le retour des vœux du Maire au plus proche des Férelaises et Férelais. Rendez-vous le vendredi 20 janvier, à 19h00, à la Salle Polyvalente, pour y assister.

Recensement des personnes vulnérables

En cette période de froid et de risque de tension sur le réseau électrique en Bretagne, il est préconisé par la Préfecture d'actualiser les registres communaux des personnes vulnérables, déjà constitué pour le risque canicule, au regard de leur âge, de leur état de santé ou de leur isolement. La demande d'inscription sur le registre est fondée sur le volontariat, à l'initiative de l'intéressé ou de ses proches. Il suffit d'appeler l'accueil de la mairie au 02 99 90 01 06 ou envoyer un mail à info@ferel.fr. En cas de coupure d'électricité, et selon les directives de la Préfecture, le registre communal permettra de prendre contact avec les personnes vulnérables pour mieux les informer et les accompagner.

Médiathèque Jacques Douy

Raconte-moi une histoire

Samedi 14 janvier > 10h30 à 11h30

Petites histoires et grandes aventures se content et se racontent...

Gratuit - Enfants de 3 à 7 ans

Atelier théâtre

Samedi 21 janvier > 10h30 à 11h30

Lecture de textes variés par le nouveau collectif de la Vilaine Compagnie « Les Mots-Dis » sur le thème : notre rapport au vivant.

Tout public.



Urbanisme- Déclaration d'Ouverture de Chantier et Déclaration d'Achèvement des Travaux

Des obligations vous incombent, tout au long de vos travaux, à la suite d'une demande d'urbanisme:

- ◆ Lorsque votre **Permis de Construire** est accepté, vous devez déposer en Mairie ou sur le Guichet Unique, la Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC). Ce document est indispensable pour assurer votre construction. Elle vous sera demandée pour la garantie décennale et l'assurance dommages-ouvrage.
- ◆ Une fois votre construction terminée, vous devez déposer votre Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) en Mairie ou sur le Guichet Unique avec, selon votre cas de figure, l'attestation thermique, l'attestation accessibilité, l'attestation acoustique, l'attestation parasismique et para cyclonique. Si les attestations nécessaires ne sont pas fournies dans le dossier de DAACT, le service instructeur de la Mairie pourra contester la conformité des travaux au regard de l'autorisation de construire accordée.
- ◆ Pour les **Demandes Préalables**, la DAACT seule est à fournir en Mairie ou sur le Guichet Unique.

Retrouvez le Guichet Unique sur l'adresse : <https://urbanisme.cap-atlantique.fr/guichet-unique>

Du 1^{er} décembre au 31 janvier

Donnez une 2^e vie aux coquilles!

Ca ne vous demandera pas plus de bulots!

Les interdits

- Sacs en plastique,
- rince-doigts,
- serviettes en papier,
- carapaces de crabes,
- têtes de langoustines,
- restes de mollusques,
- crevettes, dtrons...

À déposer dans les 9 déchetteries du territoire!

Cap Atlantique Lagglo

Plus d'infos : 02 51 76 96 16

Les Lilas Blancs

Le Club de Retraités des Lilas Blancs vous invite à sa traditionnelle Galette des Rois qui aura lieu:

Vendredi 13 janvier 2023 à 14h00 à la Salle Polyvalente.

Vous pourrez faire connaissance avec notre Association et y adhérer si vous le souhaitez. La cotisation est de 14,00 € payable par chèque, à l'ordre des Lilas Blancs.

Pour plus de renseignement, contactez Monique au 02 99 90 06 92 ou Brigitte au 09 67 88 39 63.

Faire des économies d'énergie dans la maison

Pendant l'hiver, les réseaux de transport d'électricité (RTE) sont mis à rudes épreuves. Cette année de grand froid et de pénurie d'électricité est encore plus touchée.

Afin de réduire les tensions sur les réseaux électrique, RTE pourra être amené, en dernier recours, à faire des coupures d'électricité de 2h entre 08h/13h et 18h/20h, en semaine.

Pour éviter cela, redoublez d'effort pour réduire votre consommation d'énergie. Retrouvez tous les conseils du gouvernement sur le site internet : www.ecologie.gouv.fr/des-gestes-simples-faire-des-economies-denergie-dans-maison

UNE ÉCOLE N'EST PAS UN DRIVE!

NON!

NON!

NON!

NON AUX INCIVILITÉS, OUI À LA SÉCURITÉ!

Des gestes simples

pour faire des économies d'énergie dans la maison

Téléchargez l'application **Ecowatt** pour être informé des coupures d'électricité prévues à Férel (s'il devait y en avoir).



LE DÉPARTEMENT VOUS ACCOMPAGNE AU QUOTIDIEN

Le handicap • La perte d'autonomie • L'enfance et la famille • L'insertion (rSa) et l'emploi • L'éducation • Les bourses jeunes • La culture Le sport • L'accompagnement des associations • L'investissement des communes • L'environnement • Les routes

Vos conseillers départementaux du canton de **MUZILLAC**

Marie-Odile **JARLIGANT**

&

Alain **GUIHARD**

POUR
CONTACTER
VOS ÉLUS

Marie-Odile JARLIGANT: marie-odile.jarligant@morbihan.fr
Alain GUIHARD: alain.guihard@morbihan.fr
Collaboratrice: isabelle.chioggi@morbihan.fr
02 97 54 83 92